



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU 13 MARS 2026

#### Délibération n° 032-03-26 | FI

Code ACTES : 7.2.2.

#### **OBJET : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2026**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du vendredi 6 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le vendredi 13 mars 2026 à partir de 18h00 à SAINTE-HELENE (Salle du Conseil).

Après appel des conseillers,

#### **Etaient présents :**

**Avensan :** Laurent PASCUAL, Patrick NURBEL ; **Brach :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER ; **Castelnau-de-Médoc :** Eric ARRIGONI, Françoise TRESMONTAN, Jacques GOUIN, Jean-Pierre ARMAGNAC ; **Le Porge :** Sophie BRANA, Philippe PAQUIS, Anne-Sophie ORLIANGES ; **Le Temple :** Karine NOUETTE-GAULAIN, Jean-Jacques MAURIN ; **Listrac-Médoc :** Aurélie TEIXEIRA, Sandra LE GRAND, André LEMOUNEAU ; **Moulis-en-Médoc :** Christian LAGARDE, Windy BATAILLEY, Pascal Abel BODIN ; **Sainte-Hélène :** Lionel MONTILLAUD, Sylvie JALARIN, Gérard HURTEAU ; **Salaunes :** Damien HOAREAU, Florence DUMONT ; **Saumos :** Didier CHAUTARD.

#### **Excusés ayant donnés procuration :**

Fabrice RICHARD à Anne-Sophie ORLIANGES ; Pascal MOREL à Sandra LE GRAND ; Martial ZANINETTI à Didier PHOENIX ;

#### **Excusés / Absents :**

Stéphane LECLAIR, Gaëlle POURTIER, Nathalie LACOUR-BROUSSARD, Nathalie BEGAIN.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants présents ou représentés, est de **27** élus, puis de **28** élus à partir de la délibération n°25, suite à l'arrivée de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN. Pour la délibération n°20 à 24 relatives au Compte Financier Unique 2025, Monsieur Christian LAGARDE, Président, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, portant le nombre de votants à 26 élus présents ou représentés.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil. M Lionel MONTILLAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

## Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2224-13 et L. 2331-3 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1520 à 1526 ainsi que l'article 1639 A bis ;

VU la loi de finances pour 2026 publiée au Journal officiel du 20 février 2026 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2002 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;

VU la délibération n° 013-02-26 du Conseil Communautaire en date du 26 février 2026 prenant acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la présentation du budget primitif annexe « Ordures Ménagères » en Commission des finances, élargie aux membres du Bureau Communautaire en date du 27 janvier 2026, il a été proposé de maintenir le taux de TEOM à 18 % ;

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : **DE MAINTENIR** à 18 % le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2026 ;

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée.

Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	25
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	28
<i>dont procurations</i>	3
contre	0
<i>dont procurations</i>	0
abstention	0
<i>dont procurations</i>	0
n'ayant pas pris part au vote	0
unanimité	X

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.


Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Christian LAGARDE

Le secrétaire de séance



Lionel MONTILLAUD